

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
12 mai 2017

Date d'affichage
12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Denis FENAT par Jean ROULIN, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Monique THILLY par Bernadette MILLOT.

Monsieur Gérard KESTLER a été nommé secrétaire

Objet : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA SIGNALISATION TRICOLERE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

N° de délibération : **2017_05_19_06**

Rapporteur : **M. HAQUELLE**

Par marché n°20131000000075, la Ville de Châlons-en-Champagne a contracté un marché de gestion, de maintenance et de gros entretien des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, sous la forme d'un groupement de commande avec la CAC et 11 de ses communes membres.

Les prestations afférentes faisaient l'objet d'une prestation globale décomposée en 4 postes : G0, G2, G3 et G6

- ✓ G0 : gestion et comptes rendus d'activités;
- ✓ G2 : maintenance préventive et corrective;
- ✓ G3 : gros entretien.
- ✓ G6 : mise en conformité

L'échéance du terme de ce marché est fixée au 30 juin 2017 et il convient de le renouveler.

Les travaux à effectuer seront situés sur l'ensemble des domaines publics communaux et intercommunal, notamment sur des voies ouvertes ou non à la circulation, des espaces verts, des installations extérieures et des installations qualifiées de "mise en valeur".

Il reviendra au futur titulaire de ce marché d'assurer les prestations suivantes :

- ✓ Gestion et comptes rendus d'activités dit poste G0;
- ✓ Maintenance corrective dit poste G2 C;
- ✓ Maintenance préventive dit poste G2 P ;
- ✓ Gros entretien dit Poste G3.
- ✓ Gros entretien/mise en conformité dit poste G6

Afin de permettre des contrats différenciés en fonction du patrimoine de chaque entité territoriale, ces postes feront l'objet de déclinaison en « niveau de service », prestations attendues dans chaque domaine de compétence en fonction du degré de complexité des interventions et de la précision des informations techniques ou de gestion attendues.

Les niveaux de service déjà en place dans le contrat actuel seraient à nouveau ventilés comme suit :

- En matière d'éclairage public :
 - ✓ Niveau 1EP : service initial ;
 - ✓ Niveau 2EP : service courant ;
 - ✓ Niveau 3EP : service professionnel;
 - ✓ Niveau 4EP : service expert;

- En matière de signalisation lumineuse tricolore :
 - ✓ Niveau 1SLT : service professionnel;
 - ✓ Niveau 2SLT : service expert;

Ce marché sera conclu sur la base de prix forfaitaires (G0 et G2) et unitaires (G3 et G6).

Comme pour la passation du précédent marché, il apparaît opportun de s'interroger sur une mutualisation de la commande entre la ville de Châlons-en-Champagne, la Communauté d'Agglomération et ses communes membres intéressées.

En effet, la mutualisation des besoins de ces prestations de services en matière de gestion et de maintenance des points lumineux et des feux tricolores permet d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses en termes de contrat, une cohérence dans les remontées d'informations techniques au niveau des communes qui disposeront alors de bases de données techniques et cartographiques pour leur libre usage tout en disposant de retour spécifique sur leur commune au travers du service SIG communautaire.

Dans un esprit de rationalisation, il vous est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivant :

- ✓ La Ville de Châlons-en-Champagne, coordonnateur ;
- ✓ La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- ✓ Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne, et que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché en procédure d'appel d'offres, à bons de commande, sans minimum et sans maximum, en application des dispositions des articles 33 3^oa, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois. Les bons de commande seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer la procédure de consultation afférente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 10 mai 2017,

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 15 mai 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission du patrimoine, des travaux et de la sécurité du 15 mai 2017 ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Les autres communes, membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

DÉSIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordinateur du groupement.

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché de service relatif à la gestion et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

ÉLIT pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : M. HAQUELLE

Membre suppléant : M. FENAT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE M. le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, à signer toutes les pièces à intervenir et à régler les dépenses qui en résulteront.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2017 et suivants, sous réserve de leur vote.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : 0

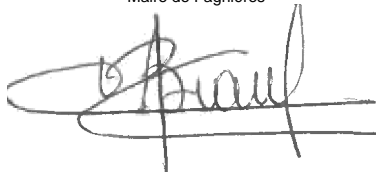
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 29/05/2017 à 16:40:44
Référence : bd1cf37d8b9c6ed643bf77151482dd569b04b4a0